

Archives départementales de Seine-et-Marne

ENSEIGNER LE PREMIER EMPIRE : DES SOURCES EN SEINE-ET-MARNE

UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION

SOMMAIRE



- [Introduction](https://archives.seine-et-marne.fr/fr/enseigner-le-premier-empire-des-sources-en-seine-et-marne) (https://archives.seine-et-marne.fr/fr/enseigner-le-premier-empire-des-sources-en-seine-et-marne)
- 1. [Napoléon et le pouvoir : un régime autoritaire](https://archives.seine-et-marne.fr/fr/napoleon-et-le-pouvoir-un-regime-autoritaire)(https://archives.seine-et-marne.fr/fr/napoleon-et-le-pouvoir-un-regime-autoritaire)
- 2. **Une société en mutation**
- 3. [Napoléon et l'Europe](https://archives.seine-et-marne.fr/fr/napoleon-et-leurope) (https://archives.seine-et-marne.fr/fr/napoleon-et-leurope)
- [Conclusion : La mémoire napoléonienne, entre légende et contestation](https://archives.seine-et-marne.fr/fr/la-memoire-napoleonienne-entre-legende-et-contestation)(https://archives.seine-et-marne.fr/fr/la-memoire-napoleonienne-entre-legende-et-contestation)

Entre les changements de la société française hérités de la Révolution et la recherche de stabilité, le Consulat et le Premier Empire confirment ou opèrent de nombreuses évolutions socio-économiques, notamment :

- **la consolidation d'une nouvelle élite sociale**, ralliant l'ancienne noblesse, la grande et la moyenne bourgeoisie, **et l'instauration de nouvelles récompenses civiles et militaires** (cf. partie a) ;
- **l'unification du droit** applicable sur l'ensemble du territoire et la révision de l'organisation judiciaire (cf. partie b) ;
- **un apaisement des divisions religieuses** en encadrant la pratique des différentes religions et en adoptant un concordat de réconciliation avec le pape (cf. partie c) ;
- **l'uniformisation du système monétaire** et des systèmes de mesures commerciales ou encore **l'accentuation du développement des voies et des réseaux de communication**(cf. partie d).

A / Un nouvel ordre social



Documents

Document 16. Le sacre : l'affirmation d'une nouvelle hiérarchie sociale



Les plus grands artistes du temps, de Jean-Baptiste Isabey à Charles Percier, unissent leurs talents pour réaliser cet ouvrage commémoratif du sacre de 1804. Renouant avec la forme monarchique qui impliquait d'exécuter un livre du sacre sur le modèle de ceux de Louis XV et de Louis XVI, le livre immortalise l'événement en retraçant scènes, acteurs et figurants, de l'empereur au « président de canton ». Il met en scène les participants à la cérémonie, chacun reconnaissable à son habit codifié, en une hiérarchie voulue par l'empereur pour associer, par le biais des cadres civils, curiaux et militaires, la nation entière à son sacre.

Dans le *Livre du Sacre* de 1804, le peintre Jean-Baptiste Isabey (1767-1855) illustre la structure pyramidale de la société voulue par l'empereur Napoléon. Anciens nobles et membres de la grande et moyenne bourgeoisie se rallient au régime et au nouvel ordre dont il est proposé ici l'inventaire d'un code vestimentaire qui permet la lecture de leurs rôles et fonctions lisible par tous, allant du Grand Habillement de l'Empereur, passant par le Petit Habillement de l'Empereur, les habits du pape, cardinaux, maréchaux et colonels, princes, ministres, dignitaires et jusqu'à l'habillement de simple drap, la canne et le couvre-chef d'un maire.



16. Livre du sacre,
dessin de
l'habillement d'un
maréchal d'Empire
©CHÂTEAU DE
FONTAINEBLEAU



16. Livre du sacre,
dessin de
l'habillement d'un
ministre Grand
Juge
©CHÂTEAU DE
FONTAINEBLEAU



16. Livre du sacre,
dessin de
l'habillement d'un
maire
©CHÂTEAU DE
FONTAINEBLEAU



16. Livre du sacre,
dessin de
l'habillement d'un
sénateur
©CHÂTEAU DE
FONTAINEBLEAU

Document 17. Le juge Berthereau, un exemple seine-et-marnais d'ascension sociale



Thomas Berthereau est issu de la vieille bourgeoisie de Coulommiers. Elu député pour le Tiers-Etat en 1789, il devient juge du III^e arrondissement de Paris sous la Révolution. Lorsque Bonaparte réorganise l'institution judiciaire, il garde ce personnage de valeur comme « président du tribunal civil de la Seine ». Sur ce tableau de 1811, Berthereau est représenté en homme d'Ancien Régime à perruque, vêtu de sa grande robe noire de magistrat à cravate tombante. Il appuie sa main gauche sur les « Codes français » et arbore sa rosette d'officier de la Légion d'honneur. Âgé de 78 ans, il est alors au faite de sa carrière et incarne la fonction judiciaire qui est l'apanage du souverain.



17. Nicolas-André Monsiau
(Paris 1754-1837), portrait
de Thomas Berthereau,
président du Tribunal civil
de la Seine, premier
semestre 1811, H. 81 cm ; L.
66 cm. Huile sur toile.
©CHÂTEAU DE
FONTAINEBLEAU

Document 18. L'instauration des armes d'honneur



L'arrêté consulaire du 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799) institue le système des armes d'honneur. Fusils, mousquetons, carabines, baguettes de tambour, trompettes, grenades d'or ou haches d'abordage sont attribués aux militaires auteurs de hauts faits d'armes. Entre 2000 et 2500 sont accordées à des militaires jusqu'en 1802. Le nom du titulaire est gravé sur l'arme et lui permet de percevoir un avantage financier. Elle est remise au cours d'une cérémonie publique avec un brevet signé par Bonaparte.

Un sabre d'honneur peut aussi être décerné pour un fait d'arme d'une grande valeur et donne droit à une double paie. Le brevet d'honneur présenté ici en est l'exemple : il est attribué à Augustin Bocheux (1^{er} décembre 1773 – 29 décembre 1808), brigadier des chasseurs à cheval dans la garde des consuls, en récompense d'actes de bravoure lors de la campagne d'Egypte pour l'enlèvement d'une batterie de canons à Aboukir.



18. Brevet d'honneur daté du 19 pluviôse an IX (février 1801) (AD77, J1090).
©ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE

Documents 19 et 20. La Légion d'honneur, symbole de la méritocratie



Le rouage moral du système napoléonien fut la reconnaissance du mérite, incarnée par la « Légion d'honneur ». Instituée le 29 floréal an X (19 mai 1802) par Napoléon, elle permet d'honorer les services civils et militaires rendus à la Nation sans distinction de classe, d'origine, de grade ou de religion. Dotée d'une décoration par décret du 11 juillet 1804, il s'agit d'une « institution » et non d'un « ordre » afin d'éviter de rappeler un Ancien Régime dont la noblesse entravait l'avancement des roturiers. Au centre d'une étoile à cinq branches entourée d'une couronne de chêne et de laurier, se distingue le profil de l'empereur, ourlé de la légende « Napoléon, empereur des Français », tandis que le revers représente l'aigle tenant le foudre jupitérien. Sur la plaque des grands officiers, apparaît l'aigle impériale accompagnée de la devise « Honneur et patrie ».

En tout, 48 000 décorations sont accordées jusqu'à la chute de l'Empire. Les titulaires peuvent obtenir différents grades et intègrent l'une des seize **cohortes** (<https://archives.seine-et-marne.fr/fr/glossaire-premier-empire>). La 1^{ère} cohorte, qui réunit les départements de l'Aube, de la Marne, de l'Oise, de la Seine, de la Seine-et-Oise et de la Seine-et-Marne, siège alors au château de Fontainebleau.



19. Lettre d'avis annonçant sa nomination en tant qu'officier de la Légion d'honneur à Monsieur Jacobé, Paris, 12 octobre 1812 (AD77, 316J158)
©ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE



20. Plaque de l'ordre de la Légion d'honneur, XIXème siècle, fil d'argent, paillettes d'argent, broderies

©(C) RMN-GP (CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU)/GÉRARD BLOT

proche par les élèves

À partir du document 16

- Qu'est-ce qui fait la puissance du personnage dans cette représentation ?
- Comparer ce tableau avec la série de caricatures des juges d'Honoré Daumier pour voir la différence de ton qui existe entre les deux types de représentations.
- Indiquer, dans les costumes portés par les participants, ce qui montre clairement leur rang et leur statut social dans l'organisation de la société napoléonienne.

À partir du document 17

- Quels éléments de ce tableau (attitudes, vêtements etc...) mettent en valeur l'autorité de ce grand personnage de l'Empire ?
- Comparez ce tableau aux scènes plus caricaturales des « Gens de justice » d'Honoré Daumier. Quelles images de la justice sont-elles transmises par ces deux représentations contradictoires ?

À partir du document 18



- Qui sont les auteurs de ce document ?
- Quel est le régime politique en vigueur à la date de ce document (19 pluviôse an IX) ?
- Comment est symbolisé ce régime dans l'en-tête ? Détailler les éléments représentés et rechercher leur signification.
- Observer l'inscription sur le piédestal.
- Pourquoi la remise d'une récompense (ici un sabre d'honneur) s'accompagne-t-elle de la remise d'un brevet d'honneur sur papier ?

À partir des documents 18 à 20



- Quelles sont les récompenses instituées par Napoléon ?
- À quelles catégories de personnes peuvent-elles être remises ?
- Quelle est l'utilité de cette récompense pour la personne qui la reçoit ? et pour Napoléon ?
- Quels symboles sont employés ? Détailler les éléments représentés et rechercher leur signification.
- Sous l'Ancien Régime, à quelles récompenses la monarchie avait-elle recours pour honorer ses sujets ? Et aujourd'hui, en dehors de la Légion d'honneur ? Rechercher des exemples de récompenses décernées sur décision du chef de l'Etat.
- Rechercher à quoi ressemble l'insigne de la Légion d'honneur aujourd'hui et le comparer avec celui de 1804.
- Comparer les visuels des différents ordres de décoration les plus célèbres de l'Histoire européenne : la Toison d'or, l'ordre de Saint-Michel, l'ordre du Saint-Esprit et la Légion d'honneur de l'époque de Napoléon.

B / Le Code civil : la normalisation juridique



uments

Document 21. Le Code civil des Français



Le Code civil est promulgué le 21 mars 1804 par Napoléon et prend le nom de Code Napoléon en 1807. Il réunit et fixe par écrit l'ensemble des règles qui déterminent le statut des personnes, des biens et des relations entre les personnes privées. Il reprend des principes des différentes coutumes régionales, du droit de l'Ancien Régime et de nombreux acquis de la Révolution. Il impose ainsi une loi uniforme sur tout le territoire français. Cette modernisation du droit français est poursuivie par les codes de procédure civile (1806), de commerce (1807), d'ins

truction criminelle (1808), pénal (1810).

Les **grands principes du Code civil** sont : l'égalité de tous les citoyens devant la loi, la non-confessionnalité de l'État, la hiérarchisation de la famille avec le mari ou le père au sommet, le droit de propriété absolu et perpétuel permettant à chaque propriétaire de disposer de ses biens comme il l'entend.

Diffusé pour affirmer le modèle français dans tout l'Empire au gré des conquêtes napoléoniennes, il connaît un **rayonnement** important.



21. Code civil des Français : édition originale et seule officielle, Paris : Imprimerie de la République, 1804, 579 p. (AD77, 4°2735)
©ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE



21. Article 213, Code civil des Français : édition originale et seule officielle, Paris : Imprimerie de la République, 1804, page 53 (AD77, 4°2735).
©ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE

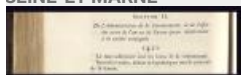


21. Article 544, Code civil des Français : édition originale et seule officielle, Paris : Imprimerie de la République, 1804, page 134 (AD77, 4°2735).
©ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE



21. Article 745, Code civil des Français : édition originale et seule officielle, Paris : Imprimerie de la République, 1804, page 182 (AD77, 4°2735).

©ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE



21. Article 1421, Code civil des Français : édition originale et seule officielle, Paris : Imprimerie de la République, 1804, page 348 (AD77, 4°2735).

©ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE

Document 22. Napoléon législateur



À l'apogée de l'Empire, le peintre Girodet reçoit commande, en février 1812, d'une représentation de l'Empereur en trente-six exemplaires destinés à chacune des cours d'appel de l'Empire. Cette image officielle du souverain, vêtu du grand manteau impérial fourré d'hermine et portant le grand collier de la Légion d'honneur, dégage une impression de puissance et de stabilité. Aux classiques symboles de l'Empire (sceptre tenu dans la main gauche, main de justice et globe posés sur un coussin reposant sur une table), s'ajoute un attribut explicite du souverain législateur : à la différence des rois qui juraient sur les Évangiles de respecter les lois fondamentales du royaume, c'est sur le Code Civil de 1804 – nommé « code Napoléon » dès 1807 – que l'Empereur prête serment.



22. Girodet de Roussy-Trioson Anne-Louis, portrait de Napoléon Ier en souverain législateur, peinture, 261 x 184 cm ©(C) RMN-GP (CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU)/GÉRARD BLOT

Document 23. Napoléon infatigable travailleur

C'est un riche écossais admirateur de Napoléon, le marquis de Douglas, qui commande en 1811 à David un portrait de l'Empereur. Napoléon y est figuré dans son cabinet des Tuileries, l'horloge indiquant précisément quatre heures du matin. Sur le bureau, la plume et les papiers épars signalent que l'empereur a passé la nuit à travailler à son œuvre juridique la plus importante : le Code civil. Le tableau offre ainsi le portrait moral d'un empereur sacrifiant ses nuits à souder un peuple en lui donnant des lois. En contrepoint au portrait d'apparat traditionnel, David crée une effigie du pouvoir plus moderne, qui renoue avec la figure voltairienne du « Grand Homme » forgeant l'Histoire.



23. David, Jacques-Louis, Napoléon Ier dans son cabinet de travail des Tuileries, 1811, huile sur toile, 205 x 128 cm
© (C) RMN-GP (CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU)/ADRIEN DIDIERJEAN

Document 24. L'organisation de la justice impériale



Claude-Ambroise Régnier, duc de Massa, est un personnage emblématique du système impérial. L'ensemble de ses cachets, destinés à donner une valeur légale aux documents sur lesquels il les appose, permet de retracer sa carrière. Un premier, gravé des grandes armes impériales et ourlé de l'inscription « grand juge ministre de la justice », reflète la fonction qu'il occupe de 1802 à 1813. Un deuxième, ceint du cordon de la Légion d'honneur, porte le titre de « duc de Massa » qu'il acquiert en 1808. Un troisième est marqué de ses grandes armes. Un quatrième, enfin, porte l'inscription « président du corps législatif », fonction qu'il occupe de novembre 1813 à avril 1814. Ce parcours témoigne de la réorganisation judiciaire voulue par Napoléon. Dès 1800, sous la puissante autorité du chef de l'Etat, l'organisation judiciaire devient strictement hiérarchisée, constituée de tribunaux de première instance, de cours d'appel et de cour de cassation. La création, en 1802, du poste de ministre de la Justice, appelé *grand juge ministre de la Justice*, illustre parfaitement ce souci de l'Etat d'exercer un contrôle permanent sur l'appareil judiciaire. Garant du bon fonctionnement judiciaire, ce ministre est particulièrement en charge des ordres, instructions et correspondances pour l'exécution des lois, de l'impression du Bulletin des lois mais aussi de la surveillance des tribunaux et de la présidence de la Cour de Cassation. Gardien des sceaux, il est un personnage clé de l'édifice napoléonien.



24. Cachets aux armes de Régnier comme comte de l'Empire. Cachets aux grandes armes de Régnier comme comte de Massa, bois, vernis, laiton
©(C)RMN-GP (CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU)/ADRIEN DIDIERJEAN

proche par les élèves

À partir du document 21



- Rechercher ce qu'indique [la constitution de 1791](https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-de-1791) (<https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-de-1791>) sur le Code civil.
- Le Code civil est-il une idée issue de la Révolution française ou propre à Napoléon ?
- Pourquoi les articles sont-ils numérotés ?

À partir du document 22



- Quelles sont les différences entre ce portrait de Napoléon par Girodet et le portrait en costume de sacre de François Gérard ([document 7](https://archives.seine-et-marne.fr/fr/napoleon-et-le-pouvoir-un-regime-autoritaire) (<https://archives.seine-et-marne.fr/fr/napoleon-et-le-pouvoir-un-regime-autoritaire>)) ?
- En quoi le message est-il différent selon les destinataires pour lesquels ces portraits sont conçus ?

À partir du document 23



- Selon vous, pourquoi ce portrait de Napoléon est-il davantage resté dans la mémoire collective que tous les autres ?
- Comparer ce portrait de David avec un portrait de président de la V^{ème} République. En quoi Napoléon a-t-il marqué, jusqu'à aujourd'hui, l'imaginaire français du pouvoir ?
- Rechercher des informations sur le palais disparu des Tuileries à Paris.

À partir du document 24



- Rechercher des informations sur les sceaux, scellés et cachets du Moyen Âge à nos jours.
- Quels sont les symboles utilisés dans les cachets du duc de Massa ?

C / Le Concordat de 1801



uments

Document 25. Une allégorie du Concordat

Signé le 15 juillet 1801 aux Tuileries, le texte du Concordat déclare la religion catholique « religion de la grande majorité des citoyens français ». L'illustrateur, Desrais, peu soucieux de l'exactitude historique, donne une dimension allégorique à l'événement. Assise sur des nuées, la figure de la Religion, tenant une croix, plane au-dessus de la table réunissant les deux protagonistes. Leurs traits sont ceux de Pie VII et de Napoléon alors que les véritables signataires du Concordat furent le cardinal Consalvi et Joseph Bonaparte. Napoléon est vêtu d'un manteau de cour, ce qui laisse supposer que l'exécution de ce dessin est postérieure à 1804, année d'instauration de l'Empire.



25. Desrais Claude-Louis, signature du Concordat par Pie VII et Napoléon Bonaparte, après 1804, dessin, 0,20x30,20 cm
©(C)RMN-GP (CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU)/ADRIEN DIDIERJEAN

Document 26. L'accueil du pape à Fontainebleau en 1804

La première rencontre entre Napoléon et Pie VII a lieu le 25 novembre 1804 en forêt de Fontainebleau. Le pape, venu à Paris sacrer l'empereur, arrive de Rome et fait une halte au château avant la cérémonie. A son approche, au carrefour forestier de la croix de Saint-Herem, Pie VII a la malencontreuse surprise de rencontrer Napoléon simulant une chasse en forêt. Sur ce tableau, les peintres mettent en scène l'empereur, simplement vêtu d'un habit de vènerie, qui reçoit sans protocole le pape descendu de sa voiture. La croix de Saint-Herem cède la place à un obélisque sommé d'une aigle d'or, rehaussant l'empereur au détriment du chef de l'Eglise.



26. J.L Demarne et A.H Dunouy, La rencontre de l'Empereur Napoléon Ier et du Pape Pie VII dans la forêt de Fontainebleau, 1808, huile sur toile, 193X228 cm, château de Fontainebleau ©(C) RMN-GP (CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU)

Document 27. La tolérance des autres cultes



En 1802, Napoléon autorise les cultes protestants, réformé et luthérien. En 1806 est ainsi fermée la chapelle de l'ambassade de Suède où le culte était célébré depuis 1626. Grâce à l'appui du général Rapp arguant du nombre considérable de luthériens à Paris, l'Empereur établit, par le décret du 11 août 1808, l'église consistoriale de Paris comme dépendant du Temple-Neuf de Strasbourg, et attribue à ce culte une église parisienne. A côté du catholicisme reconnu par le Concordat comme « religion de la majorité des Français », les confessions protestante et juive sont aussi tolérées et encadrées par la loi de l'Empire, ce dont témoigne ce portefeuille luthérien. La **lyre** (<https://archives.seine-et-marne.fr/fr/glossaire-premier-empire>) d'Apollon qui y figure invite à penser qu'il devait servir de pupitre renfermant des partitions musicales servant à l'office religieux. Quant aux grandes armes de l'Empire français, elles expriment la liberté de cultes garantie par la loi de l'Etat.



27. Portefeuille lié au culte luthérien à Paris,
1809, 25,8 x 38 cm
©(C) CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU

proche par les élèves

À partir du document 25



- Quel est le sujet de ce dessin ?
- Quel type de composition est utilisé pour construire cette image ? Pourquoi l'artiste a-t-il fait ce choix ? Réaliser un schéma de ce dessin faisant ressortir les différents axes et formes principales de la composition.
- Décrire chaque plan. Que peut évoquer la table placée au premier plan ? Comparer l'attitude, les gestes, les symboles et les vêtements du groupe d'hommes à gauche avec celui de droite.
- Qui est la femme au centre ? Quelle forme géométrique son corps dessine-t-il ? Que dire de l'espace dans lequel elle se trouve ?
- Décrire les postures et l'attitude du pape et de Napoléon. Quels éléments expriment la paix que représente ce concordat de 1801 ?
- Ce dessin est-il conforme à la réalité ? Pour répondre, rechercher où a eu lieu cette signature et quelles personnes étaient présentes.
- Quand le pape Pie VII et Napoléon se sont-ils rencontrés pour la première fois ? Jusqu'à quand le concordat napoléonien a-t-il existé en France ?
- Dans quelles régions de France le concordat napoléonien existe-t-il encore aujourd'hui ? Pour quelle raison ?

À partir du document 26



- Qu'est-ce que ce tableau veut montrer des relations entre le pape et l'empereur ?
- Pour quelle raison le pape est-il présent en France en 1804 ?
- Quel élément architectural est particulièrement valorisé dans ce tableau ? Pourquoi ?
- En quoi ce tableau est une reconstruction de l'événement historique réel qui a eu lieu en forêt de Fontainebleau, au pied de la croix de Saint-Herem ?
- En quoi un tableau comme le Sacre de Napoléon, de David, relève de la même construction fictive d'image ?

À partir du document 27



- Qu'est-ce que le culte réformé et luthérien ? Rechercher la symbolique de la lyre d'Apollon.
- Quel rapport a cette lyre avec la religion protestante ?

D / Une normalisation économique



Document 28. Nouveaux poids, nouvelles mesures

Les moyens économiques développés sous le Premier Empire permettent l'uniformisation ou la modernisation de différents pans de l'économie en France. Ils sont également, pour Napoléon, un moyen de diffusion du modèle napoléonien, de propagande. Cette affiche est une illustration locale de cette politique à l'échelle du territoire de l'Empire. Le 12 février 1812, un **décret** (<https://archives.seine-et-marne.fr/fr/glossaire-premier-empire>) impérial ordonne l'utilisation par les marchands de nouveaux poids et mesures basées sur le gramme, le mètre et le litre - des unités de mesures décrétées sous la Révolution pour mettre fin à la multiplicité des unités existants sous l'Ancien Régime. L'objectif est de « garantir les consommateurs des abus qui pouvaient exister ». Cette affiche publiée et diffusée par la ville de Melun détaille les différentes références désormais en vigueur. C'est d'ailleurs en Seine-et-Marne, entre Lieusaint et Melun, qu'ont été prises les mesures destinées à établir le mètre étalon.



28. Affiche annonçant les nouveaux poids et mesures usuels ordonnés par le décret du 12 février 1812 (AD77, M7772).
©ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE

Document 29. Une nouvelle monnaie

Le franc germinal est créé en avril 1803 soit en germinal de l'an XI selon le calendrier révolutionnaire, ce qui donne son nom à la nouvelle monnaie. Durant la Révolution française, les pièces en métal précieux disparaissent peu à peu de la circulation pour être fondues. Il devient alors nécessaire d'établir une nouvelle monnaie pour retrouver une stabilité financière. Cette pièce de 40 francs or est gravée du profil à l'antique de Napoléon et de l'inscription « Bonaparte Premier Consul ». Ce type de monnaie permet, comme dans l'Antiquité, de véhiculer l'image du Consul, puis du souverain, à travers l'Empire. Le 18 janvier 1800, Napoléon crée la Banque de France, qui obtient le monopole d'émission de billets de francs germinal alignés sur une valeur d'or équivalente. La Banque de France encourage le commerce et l'industrie en facilitant les emprunts et en augmentant la quantité d'argent en circulation. En 1808, Napoléon crée la Bourse de Paris dont le rôle est de faciliter les échanges de produits dans des conditions de sécurité satisfaisantes pour l'acheteur et le vendeur. Elle contribue ainsi à la stabilité commerciale et financière rétablie par Napoléon.



29. Pièce de monnaie de 40 francs or, République française, an XI, 1803, or ©(C) CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU, DIST.RMN-GP/THIERRY OLLIVIER



29. Pièce de monnaie de 40 francs or, République française, an XI, 1803, or ©(C) CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU, DIST.RMN-GP/THIERRY OLLIVIER

Document 30. Le déploiement du réseau routier



Cette carte imprimée sur papier exprime la domination napoléonienne sur l'Europe en 1811. Elle présente le réseau des routes de **postes impériales** (<https://archives.seine-et-marne.fr/fr/glossaire-premier-empire>) qui ont pris le relais des routes royales. Ce réseau routier stratégique, favorisant le déplacement des armées et la circulation des informations d'un point à l'autre de l'Empire, est particulièrement développé vers l'Italie. Il témoigne de l'apogée de l'emprise napoléonienne sur la péninsule après l'invasion en 1806 du royaume de Naples, l'annexion de la Toscane en 1808 et des Etats Pontificaux en 1809. Rome s'est alors imposée en deuxième capitale de l'Empire, après Paris et avant Amsterdam.



30. Carte des routes des postes de l'Empire français, du royaume d'Italie et de la Confédération du Rhin, carte papier, 126,50 x 143,50 ©(C)RMN-GP (CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU)/ADRIEN DIDIERJEAN



30. Carte des routes des postes de l'Empire français, du royaume d'Italie et de la Confédération du Rhin, carte papier, 126,50 x 143,50
©(C)RMN-GP (CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU)/ADRIEN DIDIERJEAN



30. Carte des routes des postes de l'Empire français, du royaume d'Italie et de la Confédération du Rhin, carte papier, 126,50 x 143,50
©(C)RMN-GP (CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU)/ADRIEN DIDIERJEAN

Documents 31 et 32. Le canal de l'Ourcq



Dans un décret du 29 floréal an X (19 mai 1802), Napoléon ordonne « l'ouverture d'un canal de dérivation de la rivière d'Ourcq qui sera amenée à un bassin près de la Villette » ainsi que son prolongement vers la Seine, au sud par le canal Saint-Martin et au nord par le canal Saint-Denis.

Il confie les travaux à Pierre-Simon Girard, l'un des 160 savants présents lors de la campagne d'Égypte de 1798. L'objectif est d'abord économique (améliorer l'acheminement de denrées) puis urbanistique (amener l'eau jusqu'à Paris). La carte présentée ici est extraite de son Rapport à l'Assemblée des Ponts et Chaussées sur le projet général du Canal de l'Ourcq (1803). Les travaux amènent l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à étudier les pentes, profondeurs et débits nécessaires à la réussite du projet. En 1808, le bassin de la Villette est mis en eau et, en 1822, le canal est ouvert à la navigation entre Mareuil et Paris.

En octobre 1807, à Fontainebleau, Napoléon commande à la Manufacture impériale de Sèvres un riche service d'assiettes qui doit lui rappeler « des souvenirs agréables ». Les sujets proprement français ne sont pas oubliés.

Parmi les réalisations intérieures, le canal de l'Ourcq s'impose. Le point de vue choisi met en valeur les berges du canal, aménagées en chemin de halage. Une charrette, chargée de fourrage peut-être destiné à l'armée, franchit un pont qui enjambe le canal. Ce n'est pourtant que le 15 août 1813 que les premiers bateaux (dits flûtes de l'Ourcq) peuvent naviguer sur une section longue de 27 km entre Claye-Souilly et Paris. Il s'agit donc d'une représentation du canal anticipant son achèvement.



31. Carte du territoire que doit traverser le canal de dérivation de la rivière d'Ourcq depuis le village de Mareuil jusqu'à Paris avec le tracé de ce Canal, par Pierre-Simon Girard, 1803 (AD77, 4°435/2)

©ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE



31. Détail de la carte de tracé du canal entre Claye et Varreddes, par Pierre-Simon Girard, 1803 (AD77, 4°435/2)

©ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE



32. Peinte par Sweebach, Assiette, le Canal de l'Ourcq, Manufacture impériale de Sèvres, porcelaine dure

©(C) RMN-GP (CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU)/GÉRARD BLOT

proche par les élèves

À partir du document 28



- Quelles unités de mesures sont désormais en vigueur ?
- Rechercher quand chacune d'entre elles ont été créées. Que peut-on remarquer ?
- Construire un tableau avec chaque nouvelle unité de mesure et des exemples d'anciennes unités utilisées sur le territoire de la Seine-et-Marne auparavant.
- Quelle est la date du décret impérial qui impose ces mesures ? Quelle est la date de publication de cette affiche ? Pourquoi le maire de Melun a-t-il publié cette affiche ?

À partir des documents 28 et 29



- Lister les avantages à utiliser la même monnaie, les mêmes unités de poids, de mesures, etc.

À partir du documents 29



- D'où vient le mot franc donné à la monnaie ?
- Pourquoi porte-t-elle l'effigie de Bonaparte ?
- Jusqu'à quand utilisera-t-on cette monnaie ?
- Comparer le franc germinal avec un denier antique de Jules César : à votre avis, pourquoi une représentation du profil s'impose-t-elle ?
- Renseignez-vous sur le calendrier révolutionnaire. Quelle serait la date d'aujourd'hui dans ce calendrier ? Quelle serait votre date de naissance ?

À partir du document 30



- Quelle est la date de ce document ?
- Que signifie l'inscription « La poste française est de deux lieues » ?
- Rechercher la Seine-et-Marne sur la carte. Quel numéro de département est utilisé à l'époque ? Combien de routes postales traversent ce département ?
- Pourquoi les routes postales ne sont-elles pas représentées en Angleterre ?

À partir des documents 31 et 32



- Proposer une comparaison avec le tracé du canal sur une carte d'aujourd'hui.
- Quels sont les aspects positifs rendus possibles par le canal que l'on a voulu mettre en valeur dans cette assiette du canal de l'Ourcq ? Tentez de retrouver, en photo, un point de vue du canal similaire, de nos jours, à cette représentation.

À partir des documents 28 à 32



- Pourquoi peut-on dire que beaucoup de réformes napoléoniennes sont encore visibles aujourd'hui ?



Troisième partie : Napoléon et l'Europe

OUTILS

[Glossaire](#)

[Ressources en ligne sur le Premier Empire](#)